

Séance publique du 30.04.2020

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 24.04.2020

Présents : M. Lorent, bourgmestre, Mme Petry, échevine, M. Humbert, échevin, MM. Becker, Donven, Gonçalves Dos Anjos, Krings, Lukas, Lux, Thomé et Weiler, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Présence par procuration : Mme Belleville, M. Birchen

Absents : a) excusé :  
b) sans motif :

Point de l'ordre du jour : 4.2

Objet : **Règlement-taxe relatif au nettoyage du Parc-Nature « Vir Bruch »**

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 5 octobre 2007 arrêtant les conditions d'utilisation du Parc-Nature « Vir Bruch » ;

Considérant la proposition d'appliquer une taxe de nettoyage pour l'utilisation du Parc-Nature « Vir Bruch » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

après délibération  
avec 13 voix pour

décide de créer une taxe pour le nettoyage du Parc-Nature « Vir Bruch » d'un montant de 125,00 euros.

En séance, date qu'en tête  
Suivent les signatures  
Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,



la secrétaire,



**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

La présente délibération a été publiée et affichée le 18 juin 2020 conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Kayl, le 24 juin 2020  
pour le collège des bourgmestre et échevins,

John Lorent  
bourgmestre



Jessica Rommes  
secrétaire

